



Universités & Territoires

n°162

09/03/2023

Sommaire

■ Pages 3/4 : Afev et universités, unies pour le logement solidaire des étudiants ! ■ Pages 5/6 : Observatoire amiénois du logement étudiant : 4 ans déjà ! ■ Pages 7/8 : « Remettre l'étudiant au cœur des préoccupations et lui donner la main sur les initiatives qui le concerne » ■ Pages 9/10 : Campus de la VUB à Bruxelles : partir de l'existant ! ■ Page 11 : Un rapport sur le sport remis à France Universités ■ Pages 12/13 : Ecoles d'archi : mutualiser les forces ■ Pages 14/15 : The Shift Project : intégrer les enjeux écologiques dans les formations ■ Pages 17 - 24 : Les villes universitaires prennent [soin] de leurs étudiants



éditorial

Un rapport éclairant



Par Nicolas
Delesque
Directeur de la
rédaction

Pour l'éditorial de ce mois-ci, comment faire l'impasse sur le rapport publié en janvier dernier par la *Cour des Comptes*, et intitulé... *Universités et Territoires* ? Au-delà du clin d'œil (il est toujours plaisant d'être ainsi repris !), ce document pointe plusieurs aspects que nous essayons de valoriser au travers de nos publications et événements.

Le premier est contenu dans le titre et le pluriel employé par la *Cour*, pour rappeler l'hétérogénéité entre les territoires, mais aussi entre les établissements, les sites, voire entre les

filiales. Ces différences, parfois tues derrière l'universalité de l'enseignement supérieur, ont un impact sur l'origine sociale des étudiants qui fréquentent les établissements, et nous ne pouvons que saluer l'importance, soulignée par le rapport, du maillage territorial des sites de formation - et en particulier des 150 antennes universitaires qui permettent à une part importante de jeunes de poursuivre des études supérieures, participant ainsi de la démocratisation de leur accès.

Ce texte s'avère aussi intéressant quand il souligne l'engagement des collectivités locales dans le développement de l'enseignement supérieur - en particulier dans les "villes d'équilibre", dont l'investissement à ce sujet est deux fois supérieur aux métropoles proportionnellement à leur nombre d'habitants -, tout en invalidant une idée fausse, parfois répandue, de la moindre réussite dans ces antennes.



Rendez-vous du
Logement étudiant

s'inscrire aux ateliers



Par ailleurs, à la suite de nombreux travaux consécutifs de la crise sanitaire, qui ont montré les manques du soutien aux étudiants les plus précaires, il revient sur l'importance de la vie étudiante, reconnue par tous les acteurs, et sur la nécessité d'améliorer la gouvernance de ces politiques à l'échelon des territoires. A ce titre, l'appel à réfléchir sur l'échelle pertinente de territoire à prendre en compte pour imaginer et développer les politiques de vie étudiante nous semble aller dans le bon sens, tant la systématisation d'un schéma unique (et parfois éloigné des réalités de chaque territoire) est peu opérant pour associer l'ensemble des acteurs, et en particulier les étudiants eux-mêmes.

Enfin, il a le mérite de s'extraire du débat stérile que nous avons vu se dérouler sous nos yeux en cette rentrée, sur le rattachement ou non des *Crous* aux établissements, pour se consacrer plutôt à des pistes visant à rassembler les forces et ressources en présence sur chaque territoire pour améliorer la vie de tous les étudiants, quel que soit leur lieu d'études.

A ce titre, et parce qu'ils sont cités régulièrement en exemple, le fonctionnement des *Studentenwerk* allemand mériterait d'être regardé de près. Il s'agit en effet d'un service public local au sein duquel siègent les établissements d'un territoire, les collectivités territoriales et les usagers, qui a la

responsabilité de fournir les services économiques, sociaux, médicaux et culturels et gère les restaurants et résidences universitaires... Pourquoi ne pas essayer d'en imaginer une déclinaison française, afin de renforcer des politiques de vie étudiante concertées, adaptées à chaque territoire ?

Vous l'aurez compris : nous ne pouvons que vous engager à lire ce nouveau rapport, pour poursuivre le débat et surtout poursuivre la démocratisation de notre système d'enseignement supérieur. ■



Rendez-vous 2022/23 du Logement étudiant

7^{ÈME} ÉDITION DES RDVLE

JEUDI 16 MARS 2023 DE 9H À 10H30 SUR ZOOM

L'AVENIR DES ÉTUDIANTS
INTERNATIONAUX EN FRANCE

INSCRIPTION



Afev et universités, unies pour le **logement solidaire des étudiants !**

En février 2022 avec Sorbonne Université, puis en juillet avec l'Université Jean-Moulin Lyon-3, l'Afev signait deux conventions, visant notamment à réserver, pour quinze étudiants de chacune d'entre elles, des places en Kaps pour l'année universitaire 2022-2023. Retour sur une politique partenariale cohérente, à la croisée des chemins entre enseignement supérieur, solidarité, développement urbain et logement étudiant.

afev **
CRÉATEUR DE LIENS SOLIDAIRES

Dans le cadre d'une démarche partenariale à destination des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, initiée dès son origine, et plus particulièrement de son plus récent programme de logement *Kaps* (pour *Kolocations à projets solidaires*), l'Afev a signé en 2022 des conventions avec deux prestigieuses universités, situées à Paris et Lyon.

Kaps et RSU

Souhaitant toutes deux « instaurer des relations avec des associations qui œuvrent dans [leur] champ de compé-

tences », et ainsi « s'ouvrir davantage aux réalités socio-urbaines », Sorbonne Université et l'Université Lyon-3 ont ainsi accepté de « coopérer dans le cadre du programme d'actions Kaps » - défini comme un « projet innovant en faveur du logement étudiant (...), sur des principes de solidarité et de responsabilité sociétale. »

Dans les faits, ledit projet consiste, depuis sa création en 2009, à proposer à des étudiants un logement à loyer modéré dans un quartier au sein duquel ils vont être en mesure de « développer des projets pour et avec les autres habitants », sur la base d'un « diagnos-

tic réalisé sur le territoire (...), établi par l'Afev avec les acteurs locaux (...) et en accord avec les actions développées sur les territoires. » Il s'agit, par là et notamment, d'offrir un nouveau terrain d'épanouissement à la Responsabilité sociétale des universités (RSU), et de « décroïsonner des activités qui coexistent sur le territoire. »

Ainsi, en 2022, 900 "kapseurs" étaient présents dans 35 villes de France - dont 140 à Paris et 62 dans la Métropole de Lyon. Un succès qui a sans doute contribué à convaincre les deux établissements de s'inscrire concrètement, via ces signatures, « dans le dé-



ploiement des Kaps », pour « marquer [leur] positionnement fort en faveur du logement étudiant. »

Le détail des partenariats

Dans les deux cas, quinze places en Kaps ont ainsi été réservées par l'Afev, pour la présente année universitaire, à destination des étudiants de chacune des deux universités (respectivement dans les 13^{ème} et 18^{ème} arrondissements de Paris et à Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Lyon-9/

La Duchère). Sachant que, les établissements s'étant engagés à communiquer largement sur ce programme entre mai et août 2022, ce chiffre "plancher" n'a nullement empêché d'autres étudiants de postuler librement pour l'intégrer.

De leur côté, les établissements assurent une participation financière de 1 000 euros par étudiant sélectionné et logé, dans la limite de 10 000 euros maximum - un montant correspondant au coût de l'accompagnement et de la

formation dudit étudiant par l'Afev. Et avant l'été 2022 figurait le [site de l'université parisienne](#) la mention « L'Afev vous a réservé des places au sein de ses colocations à projets solidaires, les KAPS : engagez-vous dans votre futur quartier en échange d'un loyer modéré ! », tandis que [celui de l'université lyonnaise](#) s'adressait en ces termes à ses étudiants : « Vous êtes étudiants et cherchez un logement pour la rentrée ? Rejoignez l'une des KAPS - Kolocations à projets solidaires - de l'Afev. »

C'est donc sur cette base solide, reposant sur une réelle envie de travailler de manière conjointe en faveur du logement étudiant, que la Présidente de l'Afev, Clotilde Giner, a signé d'abord avec la Présidente de Sorbonne Université, Nathalie Drach-Temam, puis avec le Président de l'Université Lyon-3, Eric Carpano, deux conventions appelées - qui sait ? - à faire des émules... ■



<https://afev.org/actions/colocation-solidaire>

Focus sur la convention lyonnaise

Au début de l'année 2022, l'Afev rencontrait la nouvelle équipe de la Présidence de l'Université Lyon-3, pour lui présenter la manière dont elle pouvait l'accompagner dans l'enrichissement et la valorisation de l'expérience étudiante. Parmi les sujets abordés : la précarité économique, notamment sur la question du logement. Le Délégué métropolitain de l'association, Thomas Rigaud, précise : « La métropole lyonnais est extrêmement tendue sur le sujet : certaines personnes que l'on recrute sur le volontariat finissent par partir faute d'avoir trouvé un logement... »

Ainsi, tandis que l'Afev « est en train de construire un plan de développement des Kaps avec la métropole » (pour

passer de 60 à 260 places d'ici trois ans), « avec la volonté de mettre des partenaires autour de la table »... la nouvelle équipe universitaire avait inscrit la question du logement dans ses dossiers. D'où un intérêt mutuel immédiat, qui a débouché sur la décision de « faire un premier test en réservant/priorisant des places pour 10 à 15 étudiants de Lyon-3 » dans les Kaps locales. Ceci bien entendu avec l'idée, en cas de succès, « de monter en charge, de renforcer à terme l'implication de l'Université dans le projet Kaps, tant pour répondre aux problématiques de logement des étudiants que d'accompagner leur expérience d'engagement. »

Mais alors, qu'en est-il quelques mois plus tard, après une campagne de

communication « très efficace » mise en place par l'Université, et malgré une mise en route un peu tardive au mois d'août ? 42 candidatures reçues, dont 21 sélectionnées et... 15 étudiants de Lyon-3 ayant effectivement intégré un logement Kaps. Et ce, avec « des retours plutôt très positifs » (dans l'attente d'un bilan plus consistant à venir), qui semblent en passe de convaincre l'ensemble des acteurs d'envisager désormais de passer à l'échelle. ■



Contact : thomas.rigaud@afev.org

Observatoire amiénois du logement étudiant : **4 ans déjà !**

Avec 31 000 étudiants (soit près de 17% de sa population), la métropole amiénoise compte parmi les 20 plus grands pôles d'enseignement supérieur de France. Et au regard de l'aire d'attraction des formations présentes, une grande majorité d'entre eux, décohabitants, ont besoin de se loger. Raison pour laquelle Amiens Métropole et l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) ont initié, en 2019, l'Observatoire amiénois du logement étudiant (OALE).

Cet outil partenarial permet de mettre en regard l'offre et la demande étudiante, afin de relever l'ensemble des défis : adaptation des propositions aux modes de vie et aux ressources, accès aux lieux d'études et aux aménités urbaines, intégration du développement de l'offre dans le projet urbain global, etc.

Réalisation et valorisation des travaux

Cette démarche locale s'inscrit dans un projet national porté par l'AVUF et la FNAU, et accompagné par l'Association des Communautés de France (AdCF), France Urbaine et France Uni-

versités. En guise de premier travail, l'agence a procédé au recensement de l'ensemble de l'offre dédiée aux étudiants, au travers de plus de 30 entretiens.

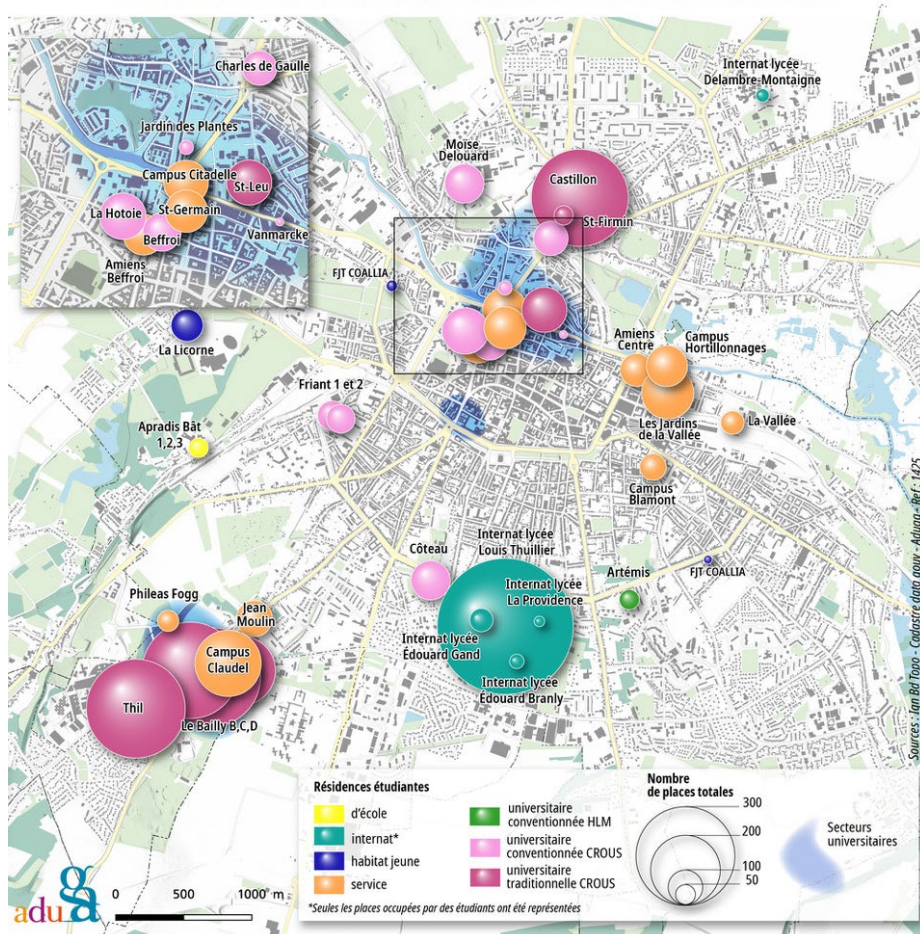
Puis, en 2021 et 2022, les travaux thématiques ont porté sur l'analyse des offres émergentes (colocation organisée, logements pluri-générationnels, dispositifs solidaires, etc.) et les évolutions d'offres que proposent les acteurs de l'habitat dédié pour pallier le raccourcissement des temps effectifs de location.

La valorisation des informations recueillies a commencé en 2020, quand a été décidé de créer un outil spécifique pour diffuser le contenu des travaux réalisés : le "deux pages" de l'OALE, déjà riche de cinq numéros.

Un bref historique

Dans un contexte de rattrapage (en 1958-1959, le taux de scolarisation des trois départements picards était en effet inférieur à la moyenne nationale) et de massification progressive de l'enseignement supérieur national, les premières résidences Crous amiénoises sont apparues dans la continuité de la création de l'académie d'Amiens, en 1964. La construction des résidences universitaires d'État s'est poursuivie autour du nouveau campus, conçu pour accompagner la naissance officielle de l'Université de Picardie Jules Verne en 1969.

PANORAMA AMIÉNOIS DES RÉSIDENCES ÉTUDIANTES AU 1er OCTOBRE 2021



La situation géographique des premières résidences a contribué à affirmer la bipolarité durable de l'enseignement supérieur amiénois entre le centre-ville et la périphérie sud - voir carte. C'est ensuite dans les années 2010 que se déploie l'offre en résidences privées, investissant deux natures de localisations : la proximité du campus sud et l'inscription dans un centre-ville élargi à la ZAC Gare-la-Vallée.

Variété croissante de l'offre

Ainsi, le parc de logements du *Crous* constitue l'offre dédiée majoritaire, mais n'est plus la seule. L'offre amiénoise de résidences services privées étudiantes a été multipliée par neuf depuis 2015, représentant 30 % de l'ensemble. D'après les professionnels de ce marché, ce rattrapage brutal témoigne d'un retard structurel longtemps comblé par le parc locatif privé, notamment au travers de la division en chambres d'étudiant des grandes maisons traditionnelles.

Cette capacité d'accueil récente (en résidences privées) est constituée essentiellement de T1, de quelques T1 bis et, avec la timide arrivée des "kots", d'appartements partagés répondant à l'esprit colocation. L'atout de ces résidences, dont les investisseurs sont pour l'essentiel des particuliers attirés par la défiscalisation immobilière, réside dans l'offre de services haut-de-gamme et dans l'animation des espaces communs.

Les résidences *Habitat Jeune*, ex *Foyers de jeunes travailleurs*, constituent également une solution pour loger un public à faibles revenus : jeunes actifs, étudiants en apprentissage ou en contrat de professionnalisation et, dans une moindre mesure, étudiants non-salariés - qui, à l'heure actuelle, dans le cadre de la délivrance de la prestation de service *FJT* de la CAF, peuvent occuper jusqu'à 35% des places.

Enfin, l'*OALE* a recensé près de 600 étudiants internes sur Amiens pour la rentrée 2021, et la résidence école de l'*APRADIS* croule sous les demandes.

Le choix des natures de publics accueillis dans les internats des lycées, second degré ou étudiant, dépend de la politique de chaque établissement, de leur offre et de la demande.

Combattre la vacance, s'adapter aux nouvelles attentes

D'après les chiffres communiqués par l'ensemble des gestionnaires présents sur le marché amiénois, seules les résidences étudiantes situées à proximité des lieux d'enseignement supérieur ont enregistré un taux d'occupation mensuel moyen supérieur à 90 % sur l'année universitaire 2021-2022.

Pour autant, toutes les résidences dédiées sont concernées par de la vacance récurrente, induite par les rythmes étudiants. La fréquentation étudiante diminue ainsi à partir de janvier, pour atteindre son point bas en juin. Chaque gestionnaire teste alors des solutions pour contenir cette vacance : conventions d'occupation, court séjour, fidélisation des occupants et recherche d'un élargissement des temps de location.

De son côté, le "coliving" est présent sur Amiens depuis quelques années. Après une période de développement diffus et informel, des acteurs ont investi le

marché amiénois sous diverses formes : colocation d'investissement, *Kaps* de l'*Afev*, colocation intergénérationnelle... Avec la crise sanitaire de 2020-2021, ce mode de cohabitation a encore gagné en popularité, en apportant une réponse abordable au besoin accru de surface dès lors que l'étudiant vit "à temps plein" dans son logement.

Et demain ?

En réunissant autour de la table tous les acteurs du logement étudiant, l'*OALE* a permis à l'agglomération d'esquisser une véritable politique d'implantation de l'offre de résidences dédiées. Ainsi, l'année 2023 va être consacrée à l'analyse de l'offre privée diffuse, qui représente près de 80% de l'hébergement des étudiants décohabitants amiénois.

En outre, fortes de ces quatre années d'expérience, *Amiens Métropole* et l'*ADUGA* accueilleront le prochain séminaire annuel d'échanges des *Observatoires territoriaux du logement étudiant*, les 24 et 25 mai prochains. ■



Contact : ADUGA Clément Ciszek
c.ciszek@aduga.org

https://www.aduga.org/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=110



« Remettre l'étudiant au cœur des préoccupations et **lui donner la main sur les initiatives qui le concerne** »

Depuis le lancement de L'Agitateur, 19 projets ont été soutenus par la Fondation SMERRA – Initiatives étudiantes, pour une dotation globale de 66 000 euros. Retour sur cette initiative avec Justine Crabouillet, Animatrice de la Fondation SMERRA.



Comment fonctionne ce concours national qu'est L'Agitateur ?

La période d'appel à projets s'étend, à destination de tous les jeunes en formation, de décembre à fin février (avec les trois quarts des [projets déposés sur la plateforme](#) dans les dernières 48 heures !), puis nous vérifions la conformité des candidatures en fonction des exigences de la Fondation (projets à but non lucratif et visant à améliorer les conditions de vie et de santé des étudiants). En moyenne, une cinquantaine de projets sont déposés chaque année, dont 38 à 40 sont conformes aux critères. Puis une semaine de votes est prévue – cette année à partir du 22 mars –, ouverte à tous sur la plateforme. De ce scrutin ressort l'un des trois projets finalistes. Les deux sont choisis par le Conseil d'Administration de la Fondation. Enfin, au printemps, le 25 mai cette année, se tient la finale, pendant laquelle les porteurs des projets finalistes défendent leur dossier face au jury et au public.

Quels projets ont été lauréats de la 4^{ème} édition de L'Agitateur, l'an dernier ?

Après plus de 13 000 votes cumulés, trois projets ont été plébiscités. D'abord, l'association *La Mayonnaise épicerie* – l'épicerie solidaire de l'Université de Nantes sur le campus de

La Roche-sur-Yon –, a reçu un soutien financier de 5 000€, qui lui a permis de se doter d'espaces réfrigérés et de stocks supplémentaires. Ensuite, une dotation de 4 000€ a été attribuée au *Facettes Festival* de l'Association *innovation citoyenne en santé mentale*

– le premier festival parlant de la santé mentale aux jeunes, qui s'est déroulé avec succès en octobre à Paris. Enfin, le projet *Archipiades* porté par la *Fédération sportive des écoles d'architecture* (FSEA) a reçu une dotation de 3 000€ ; l'occasion de mêler sport et



>>> **RAPPELÉZ NOUS**

C'EST QUOI FACETTE FESTIVAL ?

“ C'est le 1er festival au monde sur la santé mentale. Un événement de rencontres et de partages entre jeunes, professionnels et aidants ou curieux. ”

Lauréat de l'appel à projets
Fondation SMERRA
INITIATIVES ÉTUDIANTES
L'AGITATEUR

Facettes Festival

convivialité pour plus de 2.000 étudiants.

Qu'est-ce qui a motivé la Fondation SMERRA à mettre en place ce concours ?

Notre conviction : les étudiants ont la force et la capacité d'initier et de conduire eux-mêmes des solutions qui vont répondre à leurs propres besoins. Nous souhaitons remettre l'étudiant au cœur des préoccupations et lui donner la main sur les initiatives qui le concerne. C'est d'ailleurs pour cela que parmi les autres membres du jury tournant (représentants de l'enseignement supérieur, des territoires, du monde professionnel, de la *Fondation*), nous avons toujours un représentant... des étudiants !

Des perspectives d'évolutions à venir ?

Nous réfléchissons en effet à la possibilité de permettre aux établissements et aux collectivités de déposer eux aussi des dossiers : ce sont des acteurs essentiels de la vie étudiante, la Fondation SMERRA souhaite aussi pouvoir les soutenir dans leurs projets en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de santé des étudiantes et étudiants ! ■



+ d'infos : <https://fondationsmerra.org/lagitateur-presentation/>

Pour revoir la Finale et la présentation des projets lauréats de l'édition 2022 : <https://www.youtube.com/@fondationsmerra>

Dates clés à venir :

- Du 22 mars 12H au 29 mars 12H: vote du public pour désigner un projet finaliste
- 25 mai : la finale durant laquelle le jury attribuera les dotations aux 3 projets finalistes



UN CONSEIL POUR LES PROCHAINS CANDIDATS ?

“

La co-construction du Facettes Festival a été une grande force ainsi que les aides apportées par tous nos partenaires et notre campagne de crowdfunding. Voir grand, large et inclusif.

”






Campus de la VUB à Bruxelles : **partir de l'existant !**

Pierre Yves Ollivier - Ingénieur

Sur le campus de la Vrije Universiteit Brussel (VUB), un consortium composé de aac architecture, Group Monument, Cenergie, et Rotor a décidé de miser sur une intervention minimale, pour un réemploi massif et écologique, sur les logements étudiants construits initialement par Willy van der Meeren dans les années 1970. Une approche située à l'opposé de l'usage habituel.

A Bruxelles, il est courant de voir les bâtiments construits après la Seconde Guerre Mondiale être démolis pour répondre à des besoins programmatiques précis, définis sans aucune considération de l'existant. C'est la démarche inverse que le consortium a décidé de mettre en œuvre sur le campus de la VUB : partir de l'existant, et trouver des solutions applicables et pertinentes pour tous les bâtiments d'après-guerre de Bruxelles, devenus obsolètes mais méritant une deuxième vie - surtout au-

jourd'hui, dans un contexte climatique mondial incitant au soin du déjà-là.

Rénovation vs industrialisation ?

Cette recherche a été rendue possible par le projet [Retrofit Brussels](#) de la VUB, en collaboration avec [Innoviris](#), un organisme public belge finançant et soutenant la recherche et l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale. L'intention était d'examiner les stratégies de rénovation de quelques unités

de logements étudiants construites en 1973, à partir de modules préfabriqués Variel, afin de les généraliser à tout type de bâti d'après-guerre existant dans la région.

Comment à la fois rénover - qui nécessite du cas par cas -, et industrialiser le process, pour massifier et rendre la solution crédible face aux tentations de tout détruire pour tout recommencer, sans s'appuyer uniquement sur l'argument écologique qui, bien que pertinent, ne permet pas à ce jour de

massifier des rénovations de qualité ? En un mot : réemploi de l'existant et préfabrication industrielle peuvent-ils faire bon ménage ?

La première phase du projet de recherche a consisté en la définition de l'existant, avec son potentiel de réemploi et des études structurelles. La célèbre formule de l'architecte américain Louis Sullivan (« *la forme découle de la fonction* ») devient alors « *la fonction*

découle de la forme » : voyons ce qu'il est possible à partir de ce qui est déjà là, et brodons le programme en fonction.

Une approche bénéfique

En mai 2021, durant la seconde phase, des prototypes d'éléments constructifs ont été réalisés à partir de matériaux et produits réemployés. Il a par exemple été choisi de conserver les

fenêtres existantes et d'ajouter, devant, des fenêtres récupérées via la plateforme de réemploi [Opalis](#), pour créer des loggias en façade. Ce système, conçu à partir d'une ossature en bois, est facilement manipulable et répliquable quelles que soient les dimensions des fenêtres et hauteurs des planchers. Le bardage est réalisé avec des tôles métalliques pouvant être coupées rapidement aux dimensions voulues, derrière lesquelles est placée l'isolation thermique.



En septembre 2021, cette équipe n'a pas été sélectionnée parmi les 4 projets de recherche. Mais cela démontre que les universités peuvent être un terrain d'expérimentation et d'apprentissage pour le reste de leur ville... voire le pays tout entier, le continent et le monde ! Ceci permet à la fois une valorisation du patrimoine existant, une prise en compte des enjeux futurs et une sensibilisation de tous les acteurs universitaires aux enjeux climatiques et, au-delà, sociétaux, à partir de bâtiments qu'ils croisent tous les jours sur le campus. ■



aac architecture :

<https://www.aacarchitecture.be/>

Group Monument :

<https://www.monument.be/fr/notre-groupe>

Cenergie :

<https://www.cenergie.be/fr/>

Rotor : <http://rotordb.org/en>

Plus d'informations sur le projet de recherche et vidéos des différentes équipes candidates : <https://www.livinglabs-brusselsretrofit.be/fr/wvdm/fr/>

Willy Van Der Meeren, concepteur initial des logements du campus de la VUB

Né en 1923, il étudie d'abord la médecine puis se tourne vers l'architecture et fait ses études à *La Cambre* de Bruxelles - un institut devenu école qui se rapproche, dans l'esprit, du Bauhaus allemand. Il est en particulier connu pour avoir conçu en 1954, avec Leon Palm, la maison *CECA*, afin de répondre au problème du logement dans le contexte d'après-guerre. Cette maison pouvait être montée en 3 semaines grâce à une simplicité de construction et à l'usage de la préfabrication.

Willy Van Der Meeren était en effet précurseur pour l'époque, par son recours intensif à la préfabrication. Pour les logements du campus de la VUB, il a notamment utilisé les modules préfabriqués *Variel*, créés par l'architecte suisse Fritz Stucky, avec l'assistance de l'ingénieur Angelo de Berti. Le principe : fournir une ossature (béton ou mixte acier-béton) et des éléments de remplissage distincts, marqueur esthétique fort de ce procédé constructif. Il a aussi innové en proposant des appartements conçus autour de puits verticaux accueillant toutes les canalisations, pour rationaliser les travaux de réseaux. ■

Un rapport sur le sport remis à **France Universités**

Mercredi 1er février dernier, Stéphane Braconnier, Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas, remettait à France Universités son rapport, intitulé « Le sport, une ambition pour l'Université ». Un texte qui concluait la mission que lui avait confié cette dernière en juin 2022.



« Le sport est une chance pour l'Université et l'Université est une chance pour le sport français. » Cette phrase de Stéphane Braconnier, dans l'avant-propos dudit rapport, en reflète bien la philosophie, et rejoint celle de Guillaume Gellé, Président de France Universités : « Le sport peut et même doit être un levier de développement social, transversal et durable. »

Entretiens et enquête

Au fil du second semestre 2022, le Président de l'Université Paris-Panthéon-Assas a notamment réalisé une cinquantaine d'auditions, afin de déterminer « comment les universités peuvent améliorer leur accompagnement des sportifs de haut niveau pour valoriser les compétences de ces derniers », et d'identifier « les moyens permettant d'améliorer et de rendre plus systématique la pratique sportive des étudiants à l'université. »

En lui confiant cette mission, France Universités visait en effet ce double objectif, d'où l'intérêt d'échanger avec des fédérations sportives, « grands acteurs du sport », acteurs universitaires du sport, et de mener une enquête auprès des universités, sur « les dispositifs déployés et les résultats obtenus. »

Des recommandations saluées

Concernant les recommandations du rapport, que France Universités a « fait siennes » et transmis aux Ministres de l'Enseignement supérieur et de la recherche et des Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques, il s'agit également de « faire du sport et de

l'activité physique un outil d'inclusion pour celles et ceux qui sont en situation de handicap » - soit, « un enjeu majeur dans l'Enseignement supérieur français. » Par ailleurs, dans la mesure où des « expertises foisonnantes » existent dans « nombre d'universités françaises », il conviendra de renforcer « le partage d'expériences, l'inspiration réciproque » pour à la fois permettre « l'expression de l'autonomie des établissements » et confirmer « que les spécificités de chaque université, précisément, sont un atout. »

Plus concrètement ont été retenus en premier lieu « la candidature de la France à une prochaine Universiade, le lancement d'un plan d'urgence 2030 pour les équipements sportifs

universitaires, la création de bourses (...) spécifiques pour les sportives et sportifs de haut niveau, la création d'un label universitaire déclinable en trois niveaux (...), le renforcement de la présence des fédérations sportives sur les campus universitaires, la valorisation de la pratique du sport dans les cursus, ou encore la fixation par les universités d'un pourcentage socle de CVEC dédié au sport. » ■

Contact : Thomas.DUCADOS@franceuniversites.fr
Télécharger le rapport



**LE SPORT:
UNE AMBITION POUR L'UNIVERSITÉ**

Ecoles d'archi : mutualiser les forces

L'Union nationale des étudiants en architecture et paysage (UNEAP) est une association créée en 2011, dans le but de fédérer les étudiants des filières architecture et paysage - et ainsi porter d'une seule voix les sujets qui les concernent. Rencontre avec Thibault Girard, son Président depuis novembre dernier, lui-même étudiant en quatrième année à l'ENSA Bretagne.



Quel sont l'objectif et l'intérêt d'une association comme la vôtre ?

Thibault Girard : Nous représentons 20 000 étudiants en nous appuyant sur un large réseau d'associations et d'élus étudiants des 22 écoles d'architecture et de paysage de France. Par ailleurs, l'UNEAP a trois missions. D'abord, la représentation à proprement parler, dans nos relations - surtout à l'échelle nationale - avec des instances comme le *Ministère de la Culture*, l'*Ordre des architectes*, les syndicats professionnels, etc. Ceci, afin de réfléchir aux évolutions de la formation, à l'amélioration du cadre d'études en archi... Par ailleurs, nous travaillons également avec les lycéens et les étudiants sur tout ce qui a trait à leur orientation et à leur insertion professionnelle.

Ensuite, nous visons à assurer une cohésion nationale entre tous les

étudiants, en multipliant les temps d'échange entre eux. Par exemple à travers des événements nationaux, gratuit pour les étudiants, comme les *REESAP* (*Rencontres étudiantes de l'enseignement supérieur en architecture et paysage*), qui se tiennent tous les ans, pendant trois jours de novembre, dans une école. Il s'agit alors de partir du constat d'une grosse effervescence étudiante au sein des écoles d'architecture en France pour essayer de mutualiser les forces. Enfin, nous accompagnons et formons les acteurs de la vie étudiante des écoles (associations et élus), les aidons à développer et faire rayonner leurs projets - notamment à travers le *Prix des initiatives*.

Justement : pourquoi avoir créé l'an dernier un Prix des initiatives ?

TG : Nous avions dans l'idée d'organiser un prix, qui serait là pour valoriser

et récompenser les projets des associations adhérentes œuvrant dans les sens de la santé et du bien-être des étudiants. En effet, depuis 2017, la thématique de la santé étudiante constitue pour nous un enjeu fort. L'idée, à terme, consiste à faire en sorte qu'un bon projet lancé dans une école puisse être repris assez "facilement" dans une autre : soit, là encore, mutualiser les forces des différentes associations.

Dans le détail, ces projets peuvent aller de l'aide sociale à l'alimentation, de l'ouverture culturelle à la transition écologique, du sport à l'inclusion et à la lutte contre les discriminations... La santé et le bien-être étudiants recouvrent en effet énormément de domaines différents. Et nous estimons que les étudiants eux-mêmes ont une réelle expertise à apporter sur tous ces sujets : directement touchés, ils sont les mieux placés pour y réfléchir !

Concrètement, comment s'est déroulée cette première édition du Prix ?

TG : Après un lancement fin octobre 2022, nous avons reçu onze projets candidats - un bon chiffre pour une première édition, supérieur à ce à quoi nous nous attendions. Ils ont été présentés au *Forum du Prix des initiatives*, qui s'est tenu le 18 novembre (soit le vendredi des huitièmes *REESAP*) au *Pavillon de l'Arsenal* à Paris : chaque association ayant produit une affiche au format A0, le jury s'est déplacé d'un projet à l'autre en posant des questions aux associations concernés, pour décerner les prix.



Ainsi, le *Grand Prix du jury* de 2 500 € a été remis à l'association *Ty Case (ENSA Bretagne)* pour un chantier d'éco-construction terre/paille et le *prix Coup de cœur du jury* de 1 500 € est revenu à *Double Hauteur (ENSA Paris-Val de Seine)* pour un journal étudiant. En parallèle, les projets étaient publiés sur *Facebook* et *Instagram*, pour un *prix Coup de cœur du public* qui a été décerné, en fonction du nombre de "likes" cumulés, à la *Fédération sportive des écoles d'architecture (FSEA)* pour les *Archipiades - Olympiades* se déroulant pendant 3 jours et regroupant 2 500 étudiants provenant de 21 écoles d'architecture. Notre idée est bien entendu de répéter désormais ce dispositif chaque année.

Lors des *Rendez-vous de la santé étudiante* de 2021, votre Présidente de l'époque Lise Le Bouille avait présenté un plan d'action dédié à la santé mentale des étudiants en archi. Où en est ce programme ?

Le Plan d'action 2022-2027 (*Améliorer le bien-être et la santé des étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage*) a été publié par le *Ministère de la Culture* en mars 2022. Il se ventile en 10 orientations, déclinées en 30 actions. Nous sommes en train de faire un état des lieux, dans les écoles, et nous rendons compte que parmi les dix axes assez larges concernés, chaque établissement en a sélectionné un certain nombre sur lesquels il avance - où

avait même commencé à avancer avant la parution du plan.

Par ailleurs, il y a en ce moment beaucoup de changement parmi les représentants étudiants, du fait des élections. Notre objectif est de prendre ou de reprendre contact avec eux, afin de parachever cet état des lieux et de permettre aux nouvelles équipes de s'emparer des sujets. Ainsi, on peut dire que cela avance doucement... mais sûrement. Nous allons de notre côté faire en sorte de relever et d'interroger ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas dans telle ou telle école - notamment pour tenter de voir si un modèle efficace quelque part ne peut pas être appliqué ailleurs. Car s'il revient aux écoles de mettre en place

individuellement le plan, nous misons toujours, dans la mesure du possible, sur la mutualisation et l'action collective. ■



<https://www.uneap.fr/communication@uneap.fr>



The Shift Project : intégrer **les enjeux écologiques** dans les formations

Depuis sa création en 2010, The Shift Project constate un manque de formation des acteurs de l'économie aux enjeux écologiques, et propose des outils et recommandations pour y remédier.

Que signifie prendre en compte les enjeux écologiques lorsque l'on travaille dans le monde des affaires ? Continuer de diriger, manager, ou entreprendre *comme avant*... ou bien remettre en question ses pratiques à l'aune des limites planétaires ? La question est pressante : l'économie mondiale est de plus en plus émettrice de gaz à effet de serre, de plus en plus destructrice des écosystèmes et de plus en plus consommatrice de ressources.

Des acteurs essentiels, mais mal formés

Or les acteurs de l'économie ont un rôle décisif à jouer dans la transition vers une économie décarbonée et résiliente. Ils doivent atténuer l'impact de leurs organisations sur le climat et la biodiversité, et préserver les ressources. Ils doivent, en même temps, adapter leurs organisations aux

conséquences du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité et de la raréfaction des ressources.

Malgré le caractère inéluctable des défis qu'ils auront à affronter et l'urgence d'agir, les acteurs de l'économie ne sont pas formés à ces enjeux. Seules 6% des formations en gestion abordaient les enjeux écologiques dans [des cours obligatoires en 2019](#) ; et aujourd'hui, seules [5% des formations en finance intègrent les enjeux écologiques](#).

Les diplômés en gestion, dans leur vaste majorité, ne comprennent pas bien les enjeux écologiques. Ils ne mesurent ni l'ampleur des risques qui pèsent sur les organisations, ni leurs responsabilités en tant que professionnels. Ne comprenant pas bien le problème, ils ne sont pas en mesure de prendre de bonnes décisions pour contribuer à sa résolution. Pourtant, l'intégration des enjeux écologiques aux formations fait largement consensus parmi les enseignants en sciences de gestion : 94% d'entre eux pensent que les écoles de commerce devraient [former leurs étudiants aux enjeux écologiques](#).

Deux nouveaux rapports publiés par The Shift Project, *ClimatSup Business - Former les acteurs de l'économie de demain* et *ClimatSup Finance - Former pour une finance au service de la transition*, proposent de remédier à ce manque de formation. Fruits d'une démarche collective, réalisés en partenariat avec des acteurs de l'enseignement supérieur et du monde de l'entreprise, ils ont pour objectif de contribuer à ce que 100 % des diplômés en gestion et en finance soient

formés aux enjeux écologiques. Les recommandations formulées dans ces rapports s'appuient sur des échanges et des consultations auprès de plus de 200 enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels.

Transformations profondes des programmes

L'intégration des enjeux écologiques aux formations en gestion et en finance requiert une transformation des parcours de formation. Pour acquérir une bonne compréhension de ces enjeux, il faut que chaque étudiant suive des cours dédiés. À ces cours dédiés s'ajoute une transformation des cours fondamentaux (stratégie, marketing, finance d'entreprise, économie...) pour être capable d'agir après avoir compris les enjeux. Comment prendre des décisions d'investissement compatibles avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre, et qui prennent en compte les risques physiques liés au changement climatique et à l'épuisement des ressources ? Comment mener une stratégie marketing qui permette de réduire les ventes en volume lorsque la transition du secteur requiert de la sobriété ? En somme, comment, en tant que *manager*, intégrer les enjeux écologiques dans mes pratiques ? Ce sont ces questions que doivent désormais soulever les cours fondamentaux en gestion.

Pour un programme en trois ans - comme un programme grande école (PGE) en management ou une licence en gestion -, The Shift Project estime qu'il faudrait 48 heures de cours dédiés aux enjeux écologiques (soit six crédits ECTS, ou encore deux cours fondamentaux), ainsi que 117 heures



de cours de gestion revus à l'aune des enjeux écologiques. Cela représente un total de 165 heures de cours à créer ou transformer - soit un tiers des cours fondamentaux.

Tous les acteurs de l'enseignement supérieur en gestion ont un rôle à jouer dans cette transformation : l'État, les établissements du supérieur et leurs enseignants, les étudiants et *alumni*, mais aussi les entreprises, les classements, les accréditations, les organismes de certification et les associations académiques. Les rapports *ClimatSup Business* et *ClimatSup Finance* proposent des recommandations à destination de chacun de ces acteurs, ainsi qu'une boîte à outils pour les enseignants et les directions d'établissement.

Outiller les enseignants...

Pour les enseignants, *The Shift Project* propose un socle qui décrit les connaissances à acquérir pour bien comprendre les enjeux écologiques, ainsi que les compétences essentielles pour intégrer ces enjeux dans sa vie professionnelle. Sont ainsi détaillées des compétences telles que la capacité à adopter une approche interdisciplinaire et systémique, à construire des *business plans* compatibles avec des trajectoires de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, ou encore à entraîner ses équipes dans un projet de transformation. Ce socle de connaissances et de compétences est complété d'un zoom sur la sobriété numérique, sujet de plus en plus central dans les fondamentaux de la gestion. Il est également accompagné d'un fichier recensant un grand nombre de ressources et références pour aller plus loin.

Les connaissances et les compétences à acquérir sont précisées pour quatre familles de métiers, dans une fiche correspondante : Stratégie, Marketing, Contrôle de gestion, et Achats-logistique. Ces fiches, qui s'appuient sur des échanges avec des enseignants-chercheurs et des professionnels, proposent une déclinaison du socle de

connaissances et de compétences pour les métiers considérés, et présentent les évolutions de ces métiers dans le cadre de la transition écologique.

Les métiers de la finance font l'objet d'un travail plus fouillé dans le cadre du rapport *ClimatSup Finance*, sur les compétences et connaissances à acquérir pour tout étudiant spécialisé en finance, mais aussi pour quatre familles de métiers de la finance : financement de projet et d'activité, réglementation et conformité, analyse de risques, et gestion d'actifs. Ce rapport donne à voir douze évolutions possibles de la finance pour enrichir la réflexion sur les connaissances et compétences à enseigner pour préparer les étudiants à une vie professionnelle dans un secteur en évolution.

... et les directions d'établissement

A destination des directions d'établissement et de programme, *The Shift Project* propose un exemple de déclinaison du socle de connaissances et de compétences dans un programme en 3 ans de fondamentaux de la gestion, et dans une licence et un master en finance. Un guide de transformation des formations en sept étapes sur deux ans est proposé. Il répond de manière opérationnelle aux questions des établissements : Quelles premières actions engager au niveau de l'établissement ? Comment s'organiser pour faire évoluer les cours ?

Ce guide met en avant des éléments essentiels pour transformer les programmes, comme l'organisation de formations pour les enseignants-chercheurs et l'ensemble des équipes de l'établissement, l'intégration dans la stratégie de l'établissement de la refonte des cours à l'aune des enjeux écologiques, ou encore la mobilisation de moyens humains et financiers conséquents : on estime qu'un établissement doit mobiliser 3% de son budget de fonctionnement pendant trois ans pour mener une transformation des programmes.

De nombreux établissements ont accepté de partager un retour d'expérience sur l'intégration des enjeux écologiques aux formations. Le recueil qui les compile offre ainsi un vaste panel d'initiatives de tous types, mises en place dans les établissements.

Des outils en accès libre

Tous les outils créés par The Shift Project sont disponibles en accès libre sur le site du Shift Project (www.the-shiftproject.org). Nous invitons tous les acteurs de l'enseignement supérieur en gestion à s'en emparer pour enrichir leur réflexion sur l'intégration des enjeux écologiques aux formations. ■



<https://theshiftproject.org/>
contact : Vinciane Martin, Chargée
de projet Emploi & Enseignement
supérieur - vinciane.martin@theshift-project.org





13 MARS
2023
À 14H



**ÉTUDIANTS ET ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
UN COMMUN QUI CONSTITUE UNE
RESSOURCE À L'ÉCHELLE DE LA
PICARDIE**

*Rencontre & échanges autour de la
restitution de l'enquête réalisée auprès de
lycéens et d'étudiants de Saint-Quentin sur
les thématiques de la vie étudiante, du
logement et de l'engagement*

**Au Casino de St Quentin
Rue du Général Leclerc**

Les villes universitaires prennent [soin] de leurs étudiants

Les 12 et 13 octobre dernier à la Faculté de Droit de Montpellier, à l'initiative de Michaël Delafosse, Maire de Montpellier, Président de Montpellier Méditerranée Métropole et vice-Président de l'AVUF, une rencontre nationale de l'AVUF s'est tenue, intitulée « Les villes universitaires prennent [soin] de leurs étudiants ». Retour sur deux jours d'échanges nourris.

“Diagnostiquer” la santé étudiante

Dans un premier temps, après l'ouverture du séminaire par Pierre Dujols, Directeur de la médecine préventive de l'Université de Montpellier, une première séquence était organisée, intitulée « Comment appréhender la santé des étudiants sur son territoire ? »

En ouvrant le séminaire, Pierre Dujols, qui représentait Laurent Gerbaud, Président de l'Association des directeurs de service de santé universitaire, a rappelé que pendant longtemps, « la population des étudiants a été oubliée, avec l'arrière-pensée qu'ils étaient en bonne santé. » Or le but des SSU est précisément de « s'occuper de cette population », pour sa santé mentale, alimentaire, sexuelle et plus généralement physique (addictions, vaccinations, sport, intégration des étudiants en situation de handicap...).

Ainsi, « une politique volontariste de santé est menée, avec les étudiants », notamment facilitée par « un nouveau décret permettant une extension de la capacité d'action et de prévention » desdits services. A ce titre, « le décret et la circulaire d'application sont une



Mercredi 12 & jeudi 13 octobre 2022

Les villes universitaires
prennent [soin] de leurs étudiants

Rencontre nationale - Montpellier

évolution nécessaire et coordonnée de la prise en charge. » Et désormais, « les différents acteurs (métropoles, Crous...) doivent s'y inclure », d'autant que « la France est en retard sur ces aspects. »

Collectivités volontaires...

Puis la première séquence a permis à Anne Goffard, adjointe au Maire de Lille en charge des universités, de la recherche, des étudiants dans la ville et du risque pandémique, de présenter les travaux du groupe de travail AVUF sur l'observation territoriale, puis à deux experts de réagir à ce sujet. Ainsi, concernant la santé des étudiants, l'adjointe au Maire a parlé d'un « champ global recouvrant l'ensemble du champ de la santé et du bien-être de l'étudiant » : logement, alimentation, accès aux loisirs et aux activités physiques et sportives, prévention en santé...

Pour y travailler, une quinzaine de collectivités et villes se sont réunies « plusieurs fois en visioconférence » pour échanger sur les indicateurs à partager pour « alimenter [leurs] observatoires et [s']obliger à travailler avec des partenaires » - tant au niveau national (« panorama à ce jour du bien-être étudiant en France ») que local : vie pratique (revenus, logement, alimentation...) ; activités physiques, culturelles et sédentarité ; hygiène (dont la précarité menstruelle) ; santé mentale ; accès aux soins ; prévention des addictions, du harcèlement ou des violences sexistes... Soit autant de domaines sur lesquels « les collectivités peuvent agir. »

... et partenaires motivés

Ceci fait, une question demeure : « Comment agir pour collecter ces données ? » Pour Frédéric Napias, Directeur de mission « Accompagnement des publics jeunes » à la CNAM, « il est important de questionner vos publics », tant « on questionne peu les étudiants sur leur relation avec la santé. » Il y a actuellement « 7 millions de jeunes ayant entre 16 et 25 ans », auxquels

l'Assurance Maladie doit s'adapter tout en « facilitant [l'ambition des collectivités] sur l'observation grâce à [ses] indicateurs. » De fait, « l'Assurance Maladie est capable de donner une photographie des territoires, des populations, des tranches d'âge et des pratiques pouvant guider les premiers constats (...), d'identifier s'il existe une précarité en matière de santé. »

Pour lui, « il ne faut pas démultiplier les observatoires, mais parvenir à trouver une complémentarité », et « harmoniser les indicateurs pour pouvoir comparer les éléments » tout en considérant le statut étudiant comme un statut spécifique, à part entière. Pour cela, il est bien entendu « favorable à l'association de tous les acteurs » (y compris mutualistes). Un constat partagé par Feres Belghith, Directeur de l'Observatoire de la vie étudiante, qui a de son côté souligné « certaines limites des

enquêtes en population générale », et l'intérêt d'analyser finement « le lien entre la santé et les études. »

A l'en croire, « la solution idéale consiste en l'appariement avec d'autres bases de données » et en un recensement « de toutes les informations existantes et des organismes qui les recueillent » - préalable indispensable à la convergence de tous ces acteurs. En revanche, l'organisation d'enquêtes auprès des étudiants doit être « la dernière option à utiliser, en raison du coût » de telles opérations, particulièrement difficiles à réaliser de manière satisfaisante. ■



Coordonner et innover

En cette fin de premier après-midi, avant la visite de l'unité mobile de prévention santé de la Ville de Montpellier et un dîner en commun, deux ateliers se sont succédés. L'un dédié à la coordination, l'autre à l'innovation.

Sur le volet de la coordination des actions en faveur de la santé étudiante sur les territoires, c'est tout particulièrement Elodie Brun-Mandon, conseillère municipale de la Ville de Montpellier, déléguée à la prévention santé et à la lutte contre les addictions, qui a présenté les travaux du groupe de travail AVUF sur le volet "étudiant" des Contrats locaux de santé. Puis une dernière table-ronde a permis de mettre en lumière l'innovation dans le domaine de la santé et du bien-être des étudiants.

Focus sur le CLS

A Montpellier comme ailleurs, a indiqué Elodie Brun-Mandon, « le Contrat local de santé est signé sur 3 à 5 ans, avec des possibilités d'amendements. » Et ce projet de santé, qui s'appuie « sur un diagnostic territorial de santé », est « travaillé autour de fiches spécifiques », avec « un plan d'actions précises autour de quatre axes stra-

tégiques - mais il est possible d'en développer d'autres. » Or bien souvent, « le manque d'interconnaissance des acteurs d'un territoire » constitue un premier écueil, d'où l'intérêt de ce CLS de « mettre les acteurs autour de la table pour travailler ensemble et se coordonner » : en effet, « nous ne connaissons pas tous les dispositifs, et un manque de coordination existe. »

Selon elle, il est nécessaire « de créer un discours commun autour de la jeunesse », en allant jusqu'à interroger la sémantique : qu'est-ce qu'un étudiant ? Qu'est-ce qu'un jeune ? Puis de bien identifier « les problématiques de santé », de miser gros sur la prévention dans tous les domaines, et d'élaborer « un guide des bonnes pratiques, et de déterminer comment intégrer la population étudiante dans nos CLS. »

Sur cette base, il devient ensuite possible de mettre sur pied un plaidoyer satisfaisant, d'œuvrer dans le sens de

l'accès à l'information (via les canaux les plus utilisés par les jeunes), de valoriser les politiques publiques des territoires comme les services ou l'animation de la vie étudiante, de développer l'attractivité, d'accorder dans le dispositif la place idoine aux universités et aux parents - en somme, de « créer des passerelles », en misant aussi bien sur le « aller vers » que sur le « hors les murs » ou le « pair à pair ». Pour elle, « l'intérêt de travailler autour du CLS réside dans le fait de réunir les parties prenantes du territoire, de bénéficier d'une transversalité et d'une facilité d'action. »

A Nîmes, ETU'ZEN !

Dans la préfecture du Gard, [ETU'ZEN](#), un dispositif spécifique dédié à la promotion du bien-être et de la santé des étudiants, a été financé par l'Agence nationale de la recherche, et développé « à partir d'un projet de recherche » comme l'a indiqué Elodie Charbonnier, Directrice de l'UPR APSY-V à l'Université de Nîmes.

Autour d'une équipe large, comprenant des enseignants-chercheurs en design, STAPS ou psychologie, des vidéos « spécifiques à la vie étudiante » (stress, émotions, nutrition, sommeil...) sont ainsi proposées en accès libre, avec en sus un dispositif d'animation par ateliers, présentés cette fois par Aurélie Goncalves, Directrice du département PAPSA à l'Université de Nîmes. Ce programme a été évalué et étudié positivement pour sa transposabilité. ■



Des prises de parole politiques

L'un des temps-forts de la deuxième journée fut l'intervention de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Sylvie Retailleau, accueillie par Catherine Vautrin, Présidente du Grand Reims et de l'AVUF et le Maire de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole Michaël Delafosse. Ces derniers avaient par ailleurs introduit les travaux en début de journée.

C'est à l'Hôtel de Ville de Montpellier que se tenait cette deuxième journée de travaux, un bâtiment « conçu par l'architecte Jean Nouvel et livré en 2011 », comme l'a précisé Michaël Delafosse. Sur la santé étudiante, il a rappelé que « les témoignages durant la crise sanitaire ont montré à quel point le sujet était essentiel », sur lequel « les collectivités et villes universitaires doivent concourir à travailler pour favoriser la réussite des étudiants » - y compris dans les villes moyennes.

De son côté, Catherine Vautrin a insisté sur le fait que « l'enseignement supérieur n'est pas un outil d'aménagement du territoire ou d'égalité des chances, mais il y contribue fortement. » Or « l'accès à l'enseignement supérieur a souvent besoin de se réaliser en proximité. » Elle a ensuite rappelé les trois objectifs de l'AVUF : « échange de pratiques entre les élus et les techniciens », être « force de propositions auprès de l'Etat et des acteurs de l'ESR », et enfin devenir « un centre de ressources pour les collectivités. »

Une ministre concernée

Invitée à s'exprimer à son tour, la Ministre a indiqué : « Nous avons un rôle, mais aussi une responsabilité particulière. » Concernant la santé des étudiants, elle a précisé qu'il s'agissait « d'un tout, en lien avec le sport et les autres axes formant le bien-être », autour duquel la mise en œuvre de synergies était nécessaire. A ce titre, l'Université n'est plus « un temple peu

accessible » et il faut donc que « nos réflexions partent des étudiantes et des étudiants, comme des acteurs de la recherche et des laboratoires. »

Pendant la crise sanitaire, les collectivités « ont été présentes auprès de nos établissements pour soutenir notre jeunesse », et il faut désormais « profiter de cette dynamique, en tirer les leçons et capitaliser sur ces succès. » D'où la réforme des Services de santé universitaire, dont la force première est d'être « au plus près des lieux d'études » : suppression de la consultation obligatoire de tous les étudiants à leur arrivée ; renforcement de la prévention en médecine de ville ; « rendez-vous de prévention dans ces services pour des publics prédéfinis au

niveau national » ; enfin, nécessité de les rendre accessibles à « l'ensemble des étudiants » - et pas seulement ceux des universités.

A l'avenir, il sera indispensable selon elle « d'accompagner ces transformations structurelles par un appui financier ciblé » et une poursuite du « renforcement de ces services, tant dans les moyens mobilisés que dans leurs ressources humaines. » Ainsi, « dès 2023 », les établissements « se verront déléguer 8,2 millions d'euros, un effort important pour améliorer collectivement les actions de prévention, mais aussi celles de soins pour nos jeunes », et les recteurs ont été missionnés « pour mener des dialogues territoriaux sur la vie étudiante et la santé. » ■





Stratégies **partenariales**

En matinée du 13, entre les interventions des personnalités politiques, une table-ronde intitulée « Quels partenariats pour observer et agir en faveur des étudiants ? » était animée par François Rio, délégué général de l'AVUF. Elle a occasionné toute une série d'interventions complémentaires, de la part d'acteurs très divers.

Particulièrement impliquée sur cette séquence, la Présidente du CNOUS Dominique Marchand a indiqué que la crise sanitaire a provoqué « une prise de conscience des spécificités, au sein de la population des jeunes, du public étudiant. » Pour elle, « deux objectifs doivent porter l'action » en direction de ces étudiants : la lisibilité, « car cette population est toujours en mouvement », et la coordination des acteurs – à l'instar de la convention signée entre son institution et l'Assurance Maladie. Par ailleurs, « du point de vue des Crous et du Cnous, les problématiques sociales et de santé, somatique ou psychologique, sont très souvent liées. » D'où l'intérêt d'envisager « une coordination très accrue et qui gagnerait à être formalisée entre les services sociaux que porte le Crous et les services de santé,

notamment portés par les établissements » de l'ESR.

Des acteurs divers... et concernés

Lors de son intervention, la Directrice de l'intervention sociale et de l'accès aux soins à la CNAM Fanny Richard a rappelé que « du point de vue de la sécurité sociale, l'autonomie est à 18 ans, âge auquel le jeune doit gérer seul sa santé et le dispositif de gestion de sa santé »... « Pour le jeune, la santé n'est pas la priorité. » Ainsi, « les jeunes ne sont pas à l'aise sur les démarches en ligne relatives à la santé, sauf si les messages leur parviennent. » C'est au contenu et au mode de diffusion de ces messages que travaille tout particulièrement la CNAM (tant « la fragilité

réside dans la forte méconnaissance du système par les jeunes »), tout en réfléchissant à la meilleure manière « d'être avec des partenaires dans l'écosystème de nos étudiants. »

Côté chiffres, la vice-Présidente de l'Université de Montpellier Agnès Fichard-Carroll, représentant France Universités, a annoncé que « désormais 20% des étudiants se disent en difficulté psychique », tandis qu'il existe un « lien très fort entre la précarité et une mauvaise santé. » Un état de fait confirmé par Esteban Bougeard, vice-Président étudiant de l'Université Paris-1 Panthéon/Sorbonne, représentant la CEVPU. Au sein de la population étudiante, des publics spécifiques existent par ailleurs, comme les étudiants internationaux ou ceux qui souffrent d'un handicap, vis-à-vis des-

quels « la communauté universitaire fournit un effort important. » Mais pour agir, « les étudiants sont les mieux placés pour parler aux étudiants et être acteurs de la prévention. »

Face à toutes ces questions, Catherine Vautrin a insisté sur le fait que « la coordination entre les acteurs est nécessaire. » D'où l'action de l'AVUF en faveur d'une « réflexion autour d'un pilotage d'abord national, avec des critères précis en matière de mesure », et en association « notamment l'OVE, France Universités, la CGE, les associations étudiantes... » - préalable à une observation territoriale plus fine et adaptée. A ce sujet, le représentant de la FNAU, Président de l'AUDRR Cédric Chevalier l'a confirmé : « La solution sera sûrement locale. »

Coordination **territoriale**

En fin de matinée, un atelier était par ailleurs consacré au déploiement de la démarche de coordination territoriale. Introduit par Madame Elodie Brun-Mandon, conseillère municipale déléguée à la Santé, la Prévention et la Lutte contre les addictions à la Ville de Montpellier (qui a présenté l'actualité du tout nouveau CLS de cette dernière), elle a donné l'occasion de s'exprimer à Laurence Dumondin, Responsable du département Santé et prévention de la CPAM de Paris, et à Geneviève Gagneux, Coordinatrice du Conseil local de santé mentale de l'Agglomération de Cergy-Pontoise. La première a insisté sur la nécessité du lâcher prise pour permettre à toutes les parties de s'exprimer à travers une meilleure connaissance et reconnaissance de

tous, et souligné l'hétérogénéité et la richesse des divers paysages de santé publique, l'audace à déployer pour explorer de nouvelles contrées collaboratives. La seconde a présenté l'action menée sur son territoire, en appelant de ses vœux une analyse multifactorielle nécessitant la combinaison de spécificités et missions communes des dispositifs locaux disponibles en matière de santé, et la souplesse des modalités organisationnelles de partenariats, collaborations, co-pilotages, sur la base d'une culture partagée. ■

Retrouvez toutes les archives
[**www.universites-territoires.fr**](http://www.universites-territoires.fr)

La participation des étudiants

En parallèle d'un atelier sur le logement, les mobilités et la vie de campus, un atelier spécifique était consacré dans l'après-midi à la participation des étudiants à la vie de la cité, qui a également apporté son lot d'éclairages utiles.

Sarah Bilot, Déléguée générale d'Animafac, a commencé par expliquer comment stimuler la vie associative et les initiatives étudiantes : en agissant sur les « cinq catégories caractérisant l'engagement étudiant » selon la chercheuse Claire Thoury, à savoir « le fait de se construire une identité, d'aider une cause proche de ses idéaux, de se rendre utile, d'acquérir confiance et compétences et de rencontrer d'autres personnes autour d'un projet commun. » Elle a

ensuite donné quelques chiffres sur l'engagement de plus de 40% des moins de 30 ans dans un collectif.

Conseils consultatifs ou municipaux

Puis Julie Alborghetti, responsable de la Mission jeunesse et vie étudiante à la Mairie de Toulouse, a présenté le Conseil toulousain de la vie étudiante, un « centre de participation citoyenne

ouvert aux étudiants se présentant de manière volontaire », qui vise à « favoriser la participation citoyenne des étudiants » (une quarantaine par an) tout en travaillant avec les partenaires du territoire (Crous, associations...) en lien avec la thématique concernée. Pour elle, « les étudiants s'engagent, ont envie, mais manquent parfois de connaissances et de temps. »

A son tour, l'adjoint au maire de Metz Marc Sciamanna a explicité les prin-



cipes du Conseil de la vie étudiante de son territoire : depuis 2022, « 40 sièges dédiés aux étudiants », auxquels s'ajoutent des représentants des établissements et partenaires de la vie étudiante – « dont la rectrice déléguée, les Crous et les directeurs d'établissement » ; des profils volontairement en phase avec les différents établissements et formations ; et une parité femmes/hommes. Ceci afin d'éclairer les acteurs locaux sur « ce que nous devons réaliser en CLS, sachant que nous mettrons en place les avenants nécessaires. » Par ailleurs, une maison des étudiants sera ouverte en centre-ville à la rentrée 2023.

De la FAGE à l'Afev

Deux autres intervenants se sont exprimés pendant cet atelier. D'abord le

porte-parole de la FAGE Félix Bodoulé-Sosso, qui a milité pour « *décloisonner le milieu étudiant du reste de la collectivité, en considérant l'étudiant comme un habitant et en permettant qu'il soit d'abord considéré en tant que citoyen.* » Dans le cas de l'installation d'étudiants dans des villes autres que celles d'où ils viennent, la FAGE « *a lancé des campagnes de sensibilisation* » en faveur du vote voire de la participation à la vie locale.

Enfin, la Directrice de l'enseignement supérieur et de la jeunesse à l'Afev, Sandrine Martin, est revenue sur les résultats d'un questionnaire adressé à 2000 de leurs bénévoles pendant la crise sanitaire, qui indiquait l'importance de l'engagement pour lutter contre l'isolement et répondre à « *un réel besoin de connexions* » de la part des jeunes. Pour elle, « *le fait d'expé-*

rimer la politique publique par des actions permet d'envisager la vie politique de manière différente. » Mais « *il est nécessaire de prendre ce temps long ; il s'agit d'un élément très important et assez peu valorisé.* » ■

Quelques mots **de conclusion**

Pour clore les travaux, deux grands témoins étaient invités à s'exprimer le 14 en fin de journée, afin de livrer un regard original sur les relations entre collectivités et santé étudiante.

Pour ces derniers mots, Jean-Pierre Ferré, Directeur général du Crous de Bordeaux Aquitaine et Président de l'Association des DG de Crous, a conclu que « *le bien-être présente de nombreuses dimensions.* » A l'en croire, « *ces échanges donnent espoir sur le fait que les différentes entités sont capables de travailler ensemble sur le sujet.* » Pour autant, « *les problématiques sont réelles sur la manière d'impliquer l'étudiant* », mais « *il existe certainement des solutions combinées pour faire en sorte que les étudiants s'impliquent dans la vie collective* » - à l'instar des Conseils de résidence mis en place par les Crous. Dans tous les cas, « *les Crous peuvent apporter leur soutien aux villes et agglomérations, y compris à distance, dans les lieux où ils ne sont pas im-*

plantés afin que la vie étudiante irrigue tous les territoires. »

De son côté, l'adjoint au Maire de Metz Marc Sciamanna a indiqué qu'en tant qu'enseignant-chercheur, il rencontrait « *au quotidien des étudiants frustrés, inquiets, angoissés et qui souffrent.* » Au sortir de ces journées, il se sentait « *beaucoup plus optimiste.* » Pour leur venir en aide, « *comme le problème est complexe, il faut le traiter comme un système complexe : comprendre ce que ressent un étudiant* », puis « *établir des critères de performance sur notre capacité à répondre à cette souffrance* » et enfin « *trouver la trajectoire optimale pour toucher la cible avec le secours d'une multitude d'acteurs concernés.* » Soit, « *définir avec qui nous travaillons, avec quels moyens et*

avec quel calendrier. » Et si « *nous n'en sommes pas à ce stade à ce jour* », il est indéniable que le volontarisme de nombreux acteurs n'est plus à démontrer. ■



François Rio : dg@avuf.fr



Association interprofessionnelle des
Résidences Étudiants et Services



L'Association Interprofessionnelle des Résidences Étudiants et Services (AIRES) est l'association professionnelle des opérateurs et gestionnaires de Résidences services pour étudiants. L'AIRES est née en 1994 et regroupe les principaux acteurs de la profession. Elle réunit les promoteurs, constructeurs, gestionnaires et exploitants de résidences étudiants avec services, informe les pouvoirs publics nationaux et locaux ainsi que tous les milieux socio-économiques sur l'ensemble des aspects professionnels, sociaux et économiques de cette activité. L'originalité de ce secteur repose sur des offres d'habitat en secteur conventionné et/ou d'un habitat en secteur libre, gérées par des associations à but non lucratif ou des sociétés commerciales.

www.aires.fr

Contact : Philippe CAMPINCHI 0684606274 contact@aires.fr



■ Adresse : 19 rue Leconte de Lisle 75016 Paris ■ E-mail : redaction@universites-territoires.fr ■ ISSN : ISSN 2263-8431 ■

Infos légales : SARL Edition de revue et périodiques (5814Z) au capital de 1000 Euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIRET 843 009 267 00017 ■ Directeur de la publication : Philippe Campinchi [0674606274](tel:0674606274) ■ Directeur de

la rédaction : Nicolas Delesque [0678391349](tel:0678391349) ■ Création graphique : Babette Stocker / Crouitch Conception ■ Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT Institutionnel : 500 euros HT ■ Parties prenantes : Convention particulière ■ Comité éditorial : Nicolas Delesque, Philippe Campinchi, François Perrin, Jérôme Sturla (Afev), Pierre Yves Ollivier, Zoé Chalouin (Fnau), François Rio (Avuf), Orane Maquin (ESN) et Justine Crabouillet (SMERRA) ■ Crédits photos et iconographies : photo du Havre : Laurent Lachèvre - Partenaires - DR - Adobe Stock